F

Décembre 2011

منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة | 联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura

Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique

Trente et unième session

Hanoï (Viet Nam), 12-16 mars 2012

Note d'information

Résumé des recommandations des commissions techniques régionales: l'importance des commissions techniques régionales pour les activités de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique et leur rôle en tant que mécanismes régionaux chargés de définir les priorités sous-sectorielles

Table des matières

Paragraphes

I. Introduction 1-2

II. Importance et rôle des commissions techniques régionales 3-8

III. Renforcement des capacités, formation et sensibilisation sur les questions régionales 9-13

IV. Élaboration d'évaluations régionales, d'examens régionaux par sous-secteurs et de rapports sur la situation et les tendances 14-20

V. Création de réseaux régionaux, coopération technique et échanges à l'échelle régionale ... 21-31

VI. Harmonisation des données, des normes et des pratiques 32-33

VII. Établissement de normes, de codes d'usages et de directives relatives aux meilleures pratiques à l'échelle régionale 34-38

VIII. Plaidoyer sur les questions régionales et leur prise en compte dans les instruments normatifs à l'échelle mondiale 39-41

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org

MC837/f

IX. Recommandations des commissions techniques régionales réunies au second semestre 2011 42-45

X. Établissement de liens entre les commissions techniques régionales et les activités des Comités techniques du siège de la FAO..... 46-52

XI. Renforcement du rôle des commissions techniques régionales..... .53

I. Introduction

1. Le bureau régional de Bangkok fait office de secrétariat pour les cinq commissions techniques régionales de la région Asie-Pacifique. Ces organes statutaires de l'Organisation sont la Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique (APCAS); la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP); la Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (CPAP); la Commission régionale de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique (APHCA); et la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC), qui traitent respectivement des statistiques agricoles, des forêts, des pêches, de la production et de la santé animales et de la protection des végétaux. Les observateurs d'autres organisations régionales compétentes, d'ONG et du secteur privé participent à ces commissions à des degrés divers. Grâce à leurs sessions ordinaires et à leurs activités intersessions (ateliers, études, rapports d'étape, projets, etc.), les commissions sont particulièrement bien placées pour faire la synthèse des avis et recommandations des pays membres d'une région donnée et pour rassembler les points de vue sur des questions intéressant les divers secteurs. Au cours des dix dernières années, les fonctions des commissions techniques régionales, et leurs réalisations, ont porté entre autres sur les domaines suivants:

- le renforcement des capacités, la formation et la sensibilisation sur les questions régionales;
- l'élaboration d'évaluations régionales, d'examens régionaux par sous-secteur et de rapports régionaux sur la situation et les tendances;
- la création de réseaux régionaux, la coopération technique et les échanges à l'échelle régionale;
- l'harmonisation des données, des normes et des pratiques;
- l'élaboration de normes, de codes d'usages et de directives relatives aux meilleures pratiques à l'échelle régionale; et
- le plaidoyer sur les questions régionales et leur prise en compte dans les instruments normatifs à l'échelle mondiale.

2. Eu égard à la réforme de la FAO, à l'évolution des fonctions des bureaux décentralisés de l'Organisation et des conférences régionales, la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, est convenue, à sa trentième session, que les recommandations des commissions techniques régionales pouvaient être considérées comme des priorités régionales des sous-secteurs pour lesquels elles sont compétentes. Elle a recommandé également que les rapports succincts de toutes les sessions des commissions techniques régionales, contenant leurs recommandations, soient mis à la disposition de la Conférence. Le présent document a été établi par le secrétariat pour donner suite à cette recommandation.

II. Importance et rôle des commissions techniques régionales

3. La vocation régionale et sous-sectorielle des commissions techniques régionales constitue une occasion unique d'aborder des questions spécifiques à la région Asie et Pacifique. De ce fait, leur approbation confère plus de légitimité aux études sur les politiques régionales, aux évaluations prospectives sectorielles et à l'élaboration des codes d'usages, en permettant une meilleure « appropriation » de ces outils.

4. Les commissions techniques régionales sont représentatives d'une région et de ses sous-secteurs; chacune des cinq commissions techniques régionales a une composition différente et tous les membres de la Conférence régionale ne siègent pas dans toutes les commissions. Il s'ensuit que chaque session d'une commission technique régionale représente le consensus de ses membres, mais pas nécessairement le consensus de tous les pays membres de la Conférence régionale. La composition d'une commission régionale reflète généralement des priorités ou des intérêts nationaux spécifiques et l'importance que revêt ce sous-secteur pour les pays qui y participent. Tout pays membre de la FAO peut prendre part ponctuellement aux activités d'une commission même sans en être membre, dès lors que ses travaux revêtent un intérêt spécifique pour ce pays.

5. Les commissions techniques régionales utilisent efficacement les fonds du programme ordinaire et permettent de mobiliser des ressources supplémentaires. Elles dépendent des crédits du budget ordinaire pour leurs activités de base et la FAO couvre une part significative des coûts en assumant le fonctionnement du secrétariat au sein du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique. En outre, le soutien financier et les aides en nature dont elles ont bénéficié de la part de la FAO, de donateurs et de pays membres, prouvent la pertinence de leurs activités pour la région.

6. Au titre des pouvoirs accrus qui lui ont été conférés dans le cadre de la réforme de la FAO, la Conférence régionale est habilitée à prendre des décisions pour la région et à les communiquer à la Conférence de la FAO. Les décisions et recommandations de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique constitueront donc à l'avenir un outil décisionnel plus important, destiné à orienter le programme de travail dans la région Asie et Pacifique, en particulier en ce qui concerne les activités du bureau régional et des bureaux et sous-régionaux. Actuellement, les questions sous-sectorielles sont peu présentes dans les délibérations de la Conférence. Toutefois, à sa trentième session, la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique a reconnu que les commissions techniques régionales constituent des mécanismes efficaces pour aborder les questions techniques sous-sectorielles et, à cet égard, elle est convenue de reconnaître aux commissions techniques régionales une compétence spécifique en matière de fixation des priorités pour leur sous-secteur respectif.

7. Les sections III à VIII ci-dessous résument les principales priorités et recommandations issues des cinq commissions techniques régionales lors des sessions suivantes:

- la 24e session de la Commission régionale de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique (APHCA), Phuket (Thaïlande), 25-27 octobre 2010;
- la 26e session de la Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique (APCAS), Siem Reap (Cambodge), 26-30 April 2010;
- la 26e session de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC), New Delhi (Inde), 31 août – 4 septembre 2009;
- la 31e session de la Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (CPAP), Île de Jeju (République de Corée), 6-8 septembre 2010; et
- la 23e session de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP), Thimphu (Bhoutan), 9-11 juin 2010.

8. Les principales recommandations des sessions les plus récentes des commissions techniques régionales qui ont eu lieu au second semestre 2011 sont mentionnées à la section IX (paragraphes 42 à 45).

III. Renforcement des capacités, formation et sensibilisation sur les questions régionales

Renforcement des capacités et valorisation des ressources humaines en matière de statistiques agricoles

9. La Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique a reconnu que le renforcement des capacités devrait être une activité continue dans les pays en raison de l'évolution rapide dans ce domaine et de forts taux de roulement chez les statisticiens. La Commission a recommandé aux pays d'effectuer une évaluation approfondie de leurs besoins en matière de renforcement des capacités et de composer la gamme des produits requis. La Commission a recommandé aux institutions de formation régionales, telles que l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) de tenir régulièrement des programmes de formation sur les statistiques agricoles. La FAO devrait aussi fournir une assistance aux pays membres en matière de statistiques agro-environnementales, particulièrement en ce qui concerne la collecte et l'analyse des données, deux fonctions dont l'importance ne cesse de croître.

Renforcement des capacités et formation dans les petites entreprises de production et de transformation du lait et de la viande

10. La Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique (APHCA) soutient des activités et des programmes de formation liés à la production laitière familiale au Bangladesh, en Mongolie, au Myanmar, au Népal, à Sri Lanka et en Thaïlande. Les activités comprennent un appui à l'amélioration génétique du cheptel laitier dans les petites exploitations; l'augmentation de la productivité grâce à l'amélioration de la nutrition animale et à de bonnes pratiques d'élevage; ainsi que le développement des capacités à tous les niveaux de la chaîne de valeur laitière. L'APHCA a également fourni une aide d'urgence au Gouvernement de la RDP lao pour combattre un foyer du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP) en 2010. Elle a recommandé une action de sensibilisation parmi les éleveurs, les producteurs d'aliments pour animaux, les transformateurs d'aliments et les autorités gouvernementales sur la sécurité sanitaire des aliments destinés à la consommation humaine et animale, ainsi que sur leur interdépendance.

Renforcement des capacités en matière de gestion et de politiques forestières

11. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP) a recommandé à la FAO de faciliter et d'appuyer le renforcement des capacités dans les domaines techniques, administratifs et politiques prioritaires afin de progresser plus rapidement vers la gestion durable des forêts et pour aider les organismes forestiers à revoir leurs structures, leurs politiques et leurs fonctions dans le but de mieux répondre aux demandes et aux attentes nouvelles qui s'exercent vis-à-vis des forêts et de la foresterie.

Renforcement des capacités en matière d'approches écosystémiques à la gestion des pêches et de l'aquaculture

12. La Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (CPAP) a relevé la nécessité urgente d'une formation de base en gestion axée sur les écosystèmes pour une vaste gamme de professionnels de la pêche dans la région et collabore à la mise au point d'un cours de formation régional dans ce domaine.

Renforcement des capacités et formation sur les mesures phytosanitaires et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

13. La Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC) appuie des activités et des programmes de formation dans dix pays, qui visent l'amélioration de leurs capacités dans les domaines de l'analyse du risque phytosanitaire, la surveillance des organismes nuisibles, le diagnostic et l'inspection ainsi que l'application des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP). L'APPPC a fourni un appui aux pays de la Grande sous-région du Mékong pour combattre l'espèce envahissante *Brontispa* (l'hispine du cocotier) au moyen de la protection intégrée, de la lutte biologique et d'approches écologiques diverses. Elle a préconisé une étroite collaboration entre les pays afin de prévenir l'introduction d'organismes présentant un risque phytosanitaire et de lutter efficacement contre les espèces végétales envahissantes et les ravageurs des plantes d'introduction récente, tels que la cochenille du manioc et autres migrateurs nuisibles.

IV. Élaboration d'évaluations régionales, d'examens régionaux par sous-secteurs et de rapports sur la situation et les tendances

Renforcement des systèmes statistiques agricoles

14. La Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique (APCAS) a recommandé que, dans la région Asie et Pacifique, autant de pays que possible soient étroitement associés à la formulation du Plan régional d'exécution de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales et que les bailleurs de fonds financent généreusement le Plan, étant donné son importance pour le suivi des OMD et de la sécurité alimentaire. Elle a également recommandé que l'intégration de l'agriculture dans la Stratégie nationale pour le développement de la statistique (SNDS) passe par un dialogue et une coopération entre les organismes chargés de produire les données, pour éviter les doubles emplois et que la Stratégie couvre les priorités nationales et soit souple, afin de permettre la production de statistiques supplémentaires selon les besoins spécifiques des sous-secteurs.

De plus, les pays devront veiller à ce que le schéma directeur de la statistique et la SNDS soient pleinement opérationnels, vu leur importance pour l'élaboration du système national de statistiques agricoles. L' APCAS a recommandé à la FAO de fournir une assistance pour la collecte et le traitement des données relatives aux prix et de coordonner son action avec celle de l'organisme responsable des statistiques au plan national afin de définir des mécanismes permettant d'intégrer les prix à la production dans les systèmes statistiques nationaux. Aux pays membres confrontés à des restrictions de ressources pour leurs programmes de statistiques agricoles, l'APCAS a recommandé de sensibiliser davantage les décideurs à l'utilité des statistiques agricoles, et d'instaurer d'étroits contacts entre les fournisseurs de statistiques et les principales parties prenantes, notamment les industriels.

Renforcement des évaluations régionales des pêches

15. La Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (CPAP) a reconnu les difficultés inhérentes à la compilation des données provenant des pays membres de la CPAP et a félicité le secrétariat d'avoir produit un rapport détaillé sur la situation et le potentiel des pêches et de l'aquaculture dans la région Asie-Pacifique en 2010[1]. La CPAP a noté que les taux de capture ont sensiblement diminué au cours des 20 dernières années et s'est déclarée inquiète de cette évolution paradoxale, compte tenu des améliorations apportées à la technologie de la pêche. Elle a souligné la nécessité d'élaborer et de promouvoir d'autres méthodes d'évaluation afin de ne pas compter uniquement sur les campagnes de prospection par navire, qui sont très onéreuses. La Commission a recommandé de renforcer les capacités d'évaluation des pêches et de l'aquaculture pour la région Asie-Pacifique, dans le but de faciliter l'élaboration des politiques et la gestion.

16. La CPAP a encouragé les pays membres à mettre au point de nouveaux produits d'alimentation destinés à l'aquaculture contenant ou utilisant une moindre quantité de poissons sauvages. La Commission a recommandé de collecter et de divulguer des informations sur les coûts-avantages et les impacts environnementaux des pratiques en matière d'amélioration des stocks. Elle s'est félicitée de la publication des directives techniques de la FAO relatives à la certification des produits de l'aquaculture. Elle a noté avec préoccupation que l'industrie aquacole et la biodiversité autochtone continuent d'être menacées par la fuite de spécimens provenant d'élevages, par l'introduction délibérée de spécimens et par les déplacements de stocks non réglementés.

Développement des évaluations forestières et de la planification

17. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP) a pris note de la situation actuelle des forêts et des tendances futures, contenues dans l'étude prospective du secteur forestier pour la région Asie-Pacifique, et a demandé à la FAO d'aider les pays à mettre au point et à appliquer des mécanismes pratiques et efficaces de suivi et d'évaluations des forêts. Il a été également demandé à la FAO de formuler des méthodes permettant d'inclure l'évaluation des services environnementaux dans les évaluations des ressources forestières nationales pour les pays qui le souhaiteraient. La CFAP a demandé à la FAO de soutenir les efforts des pays en vue d'une exploitation optimale de la multitude d'informations et d'analyses recueillies dans ce domaine, en veillant à ce que ces données soient prises en compte lors des processus nationaux de planification stratégique, d'élaboration des programmes forestiers et de formulation des politiques forestières. L'appui de la FAO aux ateliers sous-régionaux sur la planification stratégique dans le secteur forestier et l'élaboration de nouveaux scénarios a également été souligné.

18. Prenant acte des activités et des débats en cours à l'échelle mondiale à propos de la conservation et de l'utilisation durable des forêts et de la biodiversité, la CFAP a demandé à la FAO, en collaboration avec d'autres partenaires internationaux, d'aider les pays à identifier et à étudier les problèmes d'importance régionale liés à la conservation de la biodiversité, à déterminer les priorités stratégiques et à soutenir la mise en œuvre des recommandations. La Commission a également demandé aux partenaires de fournir des avis et des outils pour évaluer la dégradation des ressources forestières, le morcellement des forêts et la perte de biodiversité qui en découle, et d'œuvrer pour

[1] *Status and Potential of Fisheries and Aquaculture in the Asia Pacific in 2010*, disponible à l'adresse suivante: http://www.fao.org/docrep/013/i1924e/i1924e00.pdf.

l'harmonisation des définitions relatives aux forêts, par le biais du Partenariat de collaboration sur les forêts.

Renforcement des évaluations régionales et de la collaboration phytosanitaire

19. La Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC) a recommandé d'envisager l'établissement de plusieurs groupes de travail pour examiner les principales contraintes, difficultés et méthodes de gestion, sur des thèmes tels que: la mise en œuvre des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP); les incursions de ravageurs; et les conditions phytosanitaires pour l'importation des hévéas. Il conviendrait également d'élaborer un plan d'urgence contre la flétrissure sud-américaine des feuilles de l'hévéa en même temps qu'un programme d'assistance technique. Elle a également insisté sur la nécessité d'une collaboration active entre les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) en vue d'harmoniser l'homologation et la gestion des pesticides.

Formulation d'une stratégie de développement de la petite production laitière pour l'Asie et le Pacifique

20. La Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique (APHCA) a travaillé en étroite collaboration avec les pays membres et certains donateurs afin de tirer des leçons utiles au développement de la production laitière familiale et de formuler une stratégie et un plan d'investissement pour le développement laitier dans la région. Ce travail a servi de point de départ à la formulation de projets et de programmes dans une sélection de pays.

V. Création de réseaux régionaux, coopération technique et échanges à l'échelle régionale

Renforcement de la coopération régionale dans le domaine des pêches

21. Les pays membres ont recommandé à la Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (CPAP) de rechercher de nouveaux partenariats et de renforcer la coopération avec d'autres organismes régionaux pour la mise en œuvre de ses recommandations. Ils ont souligné l'importance de la collaboration régionale et sous-régionale et demandé à la CPAP de travailler à la mise en place de mécanismes et initiatives à cet effet. La Commission a noté que divers projets et organismes régionaux opèrent actuellement dans plusieurs domaines de travail de la CPAP et déploient des activités qui sont compatibles avec ses objectifs. Elle a invité le projet de Grand écosystème marin du Golfe du Bengale à faire un rapport sur cette sous-région à sa prochaine session.

Renforcement de la coopération forestière régionale

22. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP) a relevé la qualité de la collaboration qui s'est instaurée avec la FAO et invité instamment la FAO à renforcer un certain nombre d'activités en cours, telles que l'appui accordé aux activités de formulation de politiques, dans le cadre du laboratoire d'idées sur les politiques forestières pour l'Asie et le Pacifique organisé sous l'égide de la CFAP.

23. La CFAP a prié la FAO de poursuivre avec la même intensité ses activités et sa collaboration avec le Réseau de la région Asie et Pacifique sur les espèces forestières envahissantes; de continuer à participer activement, en tant que partenaire, à l'initiative *Mangroves pour l'avenir*; de fournir un soutien ciblé pour des projets visant la gestion des forêts de palétuviers et autres ressources côtières; de poursuivre ses efforts pour créer un réseau régional de soutien à l'éducation forestière; et d'appuyer les initiatives éducatives à vocation forestière destinées aux jeunes, aux étudiants universitaires et aux praticiens forestiers.

24. La CFAP a invité instamment les pays membres à mettre en commun leurs expériences et leurs réflexions sur les efforts entrepris pour renforcer la conservation de la biodiversité, notamment sur le potentiel de la prospection biologique.

Constitution d'un Réseau laitier pour l'Asie

25. Conformément aux recommandations de ses précédentes sessions, la Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique (APHCA) s'emploie à constituer un Réseau laitier régional qui facilitera les échanges d'information et le développement des capacités de la production laitière en Asie.

Lutte contre les maladies animales transfrontières

26. L'APHCA a examiné les activités en matière de lutte contre les maladies transfrontières, en particulier l'appui au Programme de formation en épidémiologie de terrain à l'intention des vétérinaires; l'Atelier sur l'interface animal-homme-environnement; l'Atelier de surveillance des populations de chauves-souris aux Philippines; la réunion du Comité de pilotage régional pour l'Asie du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières; le programme de coopération technique régional sur le diagnostic du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc et d'autres maladies porcines; le programme de coopération technique sur les stratégies fondées sur l'analyse des risques relatifs à la fièvre aphteuse au Bhoutan et les activités en cours au titre de l'Initiative sur la gestion écologique de la santé animale

Amélioration de l'échange d'informations sur la sécurité sanitaire des aliments et le développement de l'élevage à l'échelle régionale

27. L'APHCA a recommandé d'améliorer l'accès aux informations sur les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments à travers des mécanismes de partage des informations et de mettre en œuvre une approche préventive fondée sur les risques afin d'atténuer les risques relatifs à la sécurité sanitaire des aliments pour animaux. Cette action comprendrait la promotion du Code d'usages du Codex pour une bonne alimentation animale et les chapitres pertinents des Codes sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

28. La Commission a fourni un appui pour la formulation d'une stratégie de développement de la production laitière à petite échelle pour la région Asie et a entrepris de promouvoir un réseau professionnel pour assurer la mise en commun des expériences et la dissémination des connaissances. Elle a recommandé à la FAO de maintenir son rôle d'encadrement dans ce domaine en raison de ses compétences techniques et de ses liens étroits avec les parties prenantes de la région.

29. La quatrième réunion de l'atelier régional OIE/FAO-APHCA et du Groupe de travail sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et d'autres maladies à prions (organisée à Séoul, République de Corée) a recommandé: le renforcement du travail en réseau sur l'ESB et les maladies à prions; la fourniture d'assistance technique et de services spécialisés ainsi que la fourniture de matériels de laboratoire et de réactifs pour le diagnostic.

Renforcement de la coopération régionale sur les mesures phytosanitaires, la réduction des risques liés aux pesticides et de la protection intégrée

30. La Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC) a demandé la poursuite de la coopération avec les bailleurs de fonds et homologues potentiels pour assurer une aide et un appui financier destiné à fournir une assistance technique pour améliorer les capacités nationales de mise en œuvre des normes régionales pour les mesures phytosanitaires (NRMP), des NIMP, de la réduction des risques liés aux pesticides par le biais de la protection intégrée ainsi que la Convention de Rotterdam et le Code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides. La Commission considère que la protection intégrée n'a de chance d'aboutir que si elle est associée à une réforme des politiques en matière de pesticides, qui soit respectueuse des principes de la protection intégrée, et elle a recommandé d'établir un lien avec l'ANASE afin de donner un élan à son programme sur la protection intégrée et l'éducation des agriculteurs. La Commission a également recommandé que les programmes nationaux de protection intégrée militent en faveur de son inclusion dans les groupes de travail compétents de l'ANASE.

Renforcement de l'échange et de la communication des informations relatives aux activités phytosanitaires à l'échelle régionale

31. L'APPPC envisagera l'élaboration d'un système permettant de collecter et de disséminer des informations phytosanitaires au sein de la région, notamment la création d'un site web de la Commission et l'élaboration et le maintien de profils phytosanitaires à jour.

VI. Harmonisation des données, des normes et des pratiques

Divulgation et partage des données

32. La Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique (APCAS) a encouragé les pays membres à évaluer leur taux de réponse aux questionnaires de la FAO et, le cas échéant, à prendre des mesures pour l'améliorer, ainsi qu'à utiliser CountrySTAT.

Renforcement du soutien à la pêche artisanale

33. La Commission a demandé une définition claire du concept de pêche artisanale fondé non seulement sur la taille des embarcations ou sur les engins utilisés, mais également sur d'autres indicateurs. La Commission a émis le vœu que la FAO travaille en collaboration plus étroite avec l'Organisation mondiale du commerce à propos des subventions à la pêche, en particulier en ce qui concerne les pays en développement et la pêche artisanale.

VII. Établissement de normes, de codes d'usages et de directives relatives aux meilleures pratiques à l'échelle régionale

Amélioration des cadres régulatoires régionaux sur la sécurité sanitaire des aliments pour animaux

34. La Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique (APHCA) a recommandé la mise en place d'un cadre régulatoire fonctionnel sur la sécurité sanitaire des aliments pour animaux dans le but d'améliorer la santé animale ainsi que la sécurité sanitaire des aliments. Il s'agirait entre autres d'améliorer le choix et le référentiel des méthodes analytiques afin d'inclure des méthodes précises et peu onéreuses de dépistage des contaminants.

Renforcement de la gouvernance dans le domaine des pêches et lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

35. La Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (CPAP) a noté l'importance des registres de navires et des licences pour le contrôle de la capacité de pêche et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR). La Commission a demandé aux pays développés et aux organisations internationales de poursuivre leur aide pour soutenir les efforts déployés dans la région pour combattre l'INDNR. La Commission a noté que le problème des mauvaises conditions de travail sur les navires de pêche ainsi que dans les exploitations aquacoles et les usines de transformation des pays producteurs est actuellement examiné dans certains pays importateurs.

Amélioration de la gestion des pêches et de l'aquaculture à travers l'approche écosystémique

36. La CPAP a vivement recommandé à tous les pays de mettre au point un cadre pour l'approche écosystémique à travers lequel mettre en œuvre et communiquer les activités liées à l'approche écosystémique, tant pour les pêches (AEP) que pour la production aquacole.

Amélioration de l'application des législations forestières et de la gouvernance forestière dans la région

37. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP) a noté les progrès réalisés dans la région pour enrayer l'abattage illicite et mettre en œuvre une gouvernance forestière améliorée. La CFAP a invité instamment la FAO et d'autres organisations internationales et partenaires à favoriser l'intensification du dialogue régional sur l'application des réglementations forestières et la gouvernance (FLEG) afin d'examiner les préoccupations communes, d'identifier les meilleures pratiques lors de la mise en œuvre du programme FLEG et d'instaurer des mécanismes de coopération. La FAO et d'autres organisations internationales et partenaires ont été priés de fournir une assistance pour renforcer les

capacités pour la lutte contre l'abattage illicite et autres délits forestiers, et d'aider les pays à mobiliser des ressources financières pour assurer une mise en œuvre efficace du FLEG.

Élaboration de normes phytosanitaires régionales

38. La Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC) a adopté deux NRMP: des directives pour la protection contre la flétrissure sud-américaine des feuilles de l'hévéa et des conseils sur le contrôle dans les points d'entrée aux frontières terrestres pour le commerce local. Elle a suggéré la création d'un groupe de travail de la Commission, qui serait chargé d'élaborer des directives détaillées à l'appui de la norme sur la flétrissure sud-américaine des feuilles de l'hévéa établie par l'APPPC. Le groupe de travail formulerait et examinerait les conditions harmonisées pour l'importation des plants d'hévéas et d'autres filières et organiserait un atelier sur l'inspection, les méthodes de diagnostic et la désinfection dans les pays où la maladie est endémique.

VIII. Plaidoyer sur les questions régionales et leur prise en compte dans les instruments normatifs à l'échelle mondiale

Question des effets du changement climatique sur les forêts

39. La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP) s'est inquiétée des impacts potentiellement négatifs du changement climatique sur les forêts, a pris note des interventions des institutions forestières nationales visant à élaborer des stratégies « respectueuses du climat » et a demandé à la FAO de jouer un rôle majeur dans l'appui technique au REDD-plus en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Amélioration de la conservation et de l'utilisation durable des forêts

40. La CFAP a invité instamment les pays membres à renforcer les arrangements internationaux et à faciliter les efforts nationaux, notamment à accorder l'attention requise au financement et à l'aide internationale et à intensifier la participation des forestiers aux débats multilatéraux sur la biodiversité.

Examen des effets du changement climatique sur le secteur des pêches dans la région

41. La Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (CPAP) a souligné que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans le secteur des pêches et de l'aquaculture est une question d'importance cruciale pour la région. Parmi ses recommandations, elle a insisté sur la nécessité d'effectuer un examen des effets des changements climatiques sur les pêches et l'aquaculture dans la région et de fournir des avis aux pays membres en matière de planification stratégique pour l'adoption de mesures sectorielles d'adaptation et d'atténuation.

IX. Recommandations des commissions techniques régionales réunies au second semestre 2011

42. À sa trentième session, la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique a recommandé une modification du calendrier des sessions des commissions techniques régionales de manière à ce qu'elles disposent d'un délai suffisant, avant la Conférence régionale de la FAO, pour transmettre aux pays membres le rapport succinct contenant leurs conclusions et recommandations respectives. La section ci-dessous fournit un résumé des principales recommandations des trois commissions techniques régionales qui ont précédé la trente et unième session de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (sur la protection phytosanitaire, la production animale et les forêts). Les deux autres commissions (sur les pêches et les statistiques) n'ont pu remanier leur calendrier pour se réunir avant la trente et unième session de la Conférence régionale. Les recommandations de leur dernière session sont donc mentionnées dans les sections III à VIII; au sein des deux commissions, le déplacement des prochaines sessions à une date antérieure à la Conférence régionale est à l'étude.

Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC)

43. À sa vingt-septième session, qui a eu lieu à Manilles (Philippines) du 15 au 19 août 2011, l'APPPC a adopté les principales recommandations suivantes:

- Établissement de nouvelles Normes régionales pour les mesures phytosanitaires (NRMP) sur l'irradiation, la fumigation et le mouvement des machines.
- Mise en œuvre de Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et de NRMP dans les pays membres.
- Assistance technique visant l'amélioration des capacités de mise en œuvre par le groupe de travail sur la mise en œuvre des NIMP, à travers l'organisation de cours de formations, de notes techniques, etc., pour certaines NIMP.
- Participation active à l'établissement de NIMP, en particulier des consultations régionales pour l'examen des projets de NIMP.
- Coopération avec le Brésil et les organisations internationales compétentes sur la question de la flétrissure sud-américaine des feuilles de l'hévéa, en particulier des programmes de formation et des ateliers sur les méthodes de diagnostic.
- Renforcement des échanges d'information entre les pays membres grâce au tout nouveau site de l'APPPC et aux apports du groupe de travail de l'APPPC sur les échanges d'informations.
- Co-organisation de l'atelier international sur les transports de céréales par l'envoi, à la charge de l'APPPC, de deux représentants qui participeront au groupe de travail préparatoire chargé entre autres d'élaborer l'ordre du jour de l'atelier, auquel les pays membres sont encouragés à participer à leurs propres frais.
- A l'appui de la stratégie de la FAO sur l'intensification durable des cultures, mise en œuvre de la protection intégrée, en particulier les approches écologiques et la formation des agriculteurs à l'échelle communautaire , renforcement des politiques de protection intégrée et du plaidoyer et réduction des pesticides hautement dangereux dans les pays membres.
- Promotion de la mise en œuvre du Code d'usages de la FAO sur la distribution et l'utilisation des pesticides.

La Commission a également:

- demandé aux pays membres d'accepter le ou les Accord(s) sur la protection phytosanitaire révisé(s) dès que possible et de contribuer financièrement aux activités de l'APPPC.
- invité les pays non membres à adhérer à l'APPPC.

Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique (APHCA)

44. À sa trente-cinquième session, qui a eu lieu à Cebu (Philippines) du 2 au 4 novembre 2011, l'APHCA a adopté les recommandations suivantes:

- De manière générale, en Asie, les petits exploitants n'ont pu profiter des possibilités de développement créées par l'expansion rapide de la demande de produits d'élevage dans la région. La Commission recommande par conséquent d'examiner les approches des gouvernements et des organisations privées, civiles et internationales en matière de développement du secteur de l'élevage et de formuler des politiques et des stratégies qui réalisent une meilleure intégration de la majorité constituée par les petits exploitants ruraux dans les chaînes agro-alimentaires nationales.
- La coexistence de systèmes traditionnels et modernes de production et de commercialisation dans le secteur de l'élevage, l'intensification des voyages et des échanges commerciaux, la modification des écologies et le changement climatique ont augmenté les risques sanitaires chez les animaux et l'homme. La Commission s'est félicitée de l'approche « Un monde, une santé » et a recommandé que les réseaux régionaux de laboratoires vétérinaires établissent des liens plus étroits avec les réseaux mondiaux de diagnostic et que le lien entre les réseaux de laboratoires s'occupant de santé animale et de santé humaine soient renforcés.

- La dynamique de l'économie vivrière asiatique est fortement influencée par l'émergence d'une classe moyenne en Chine (et dans une moindre mesure en Inde), qui soumet les ressources agricoles de la région à une très lourde demande. Cette évolution, qui va créer de nouveaux défis en particulier pour les petits pays, peut aussi constituer une importante contribution à la croissance régionale et à la lutte contre la pauvreté. Afin de tirer parti de la dynamique prévisible de la demande agro-alimentaire en Asie, la Commission recommande la promotion de politiques commerciales plus inclusives à l'échelle régionale.
- Étant donné que la croissance de la demande régionale en produits d'élevage a des chances de se maintenir durablement, voire de s'accélérer, la Commission recommande un redoublement d'efforts en faveur d'une augmentation durable des rendements dans le secteur de l'élevage, faute de quoi l'augmentation des prix des denrées alimentaires pourraient compromettre les moyens d'existence dans toute la région. Pour accroître la productivité, il faudra investir davantage dans des aspects techniques de la production animale, tels que l'amélioration de l'alimentation animale, de la sélection et de la maîtrise des maladies; le renforcement des systèmes de développement et de transfert de technologie; l'offre améliorée d'intrants et de services; et prévoir des investissements pour développer la résilience face aux catastrophes naturelles (telles que les inondations et la sécheresse) et pour la remise en valeur des terres dégradées.

Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (CFAP)

45. À sa vingt-quatrième session, la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique réunie à Beijing (Chine) du 7 au 11 novembre 2011 a émis des recommandations. En particulier, elle a:

- demandé à la FAO de collaborer à la diffusion des informations forestières permettant de mieux faire face aux catastrophes naturelles, notamment par un soutien à l'initiative de collaboration visant l'organisation d'une conférence internationale sur les forêts et les catastrophes naturelles, prévue au début de 2012 au Japon.
- demandé à la FAO d'accorder une attention accrue au suivi, à l'établissement de rapports et à la vérification de divers aspects de la foresterie, notamment : i) les besoins potentiels en matière d'examen et de perfectionnement des définitions des concepts forestiers; ii) la préparation de directives volontaires et autres mesures de soutien pour la réalisation d'inventaires et d'évaluations forestières, en insistant plus particulièrement sur les rapports nécessaires au titre du REDD-plus; et iii) l'élaboration de méthodes pour l'établissement des rapports servant à l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA), qui fournissent une plus grande capacité d'interprétation pour les principales statistiques forestières; et d'appuyer le renforcement des capacités d'établissement de rapports au titre du FRA 2015.
- invité instamment la FAO à soutenir et à renforcer les capacités en matière d'application de la législation et de gouvernance améliorée dans le secteur forestier.
- recommandé à la FAO de poursuivre ses efforts en faveur de la sensibilisation, du partage des expériences et du développement des capacités pour faire face aux défis dans le domaine de la législation forestière et de la gouvernance.
- approuvé les grandes priorités identifiées dans la deuxième Étude prospective du secteur forestier dans la région Asie-Pacifique et invité instamment la FAO à soutenir les efforts visant à en promouvoir, disséminer et interpréter les résultats.
- demandé à la FAO d'appuyer la réalisation d'études sur les rôles potentiels des forêts dans les cadres émergents de « croissance verte » et d'aider les pays membres à formuler et mettre en œuvre les politiques et programmes requis.
- demandé à la FAO de collaborer avec les donateurs et les partenaires afin d'appuyer les activités de préparation et de démonstration au titre du REDD-plus.
- invité instamment la FAO à aider les pays à mettre en commun leurs expériences en matière d'adaptation aux changements climatiques et à fournir une assistance visant le perfectionnement des stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques.

- demandé à la FAO d'aider les pays à formuler des plans d'action nationaux sur l'adaptation aux changements climatiques.

La Commission a également :

- décidé de créer un groupe de travail sur la communication dans le secteur forestier, sous les auspices de la Commission elle-même, avec pour objectif de : i) partager les expériences et les connaissances liées à la communication sur les questions forestières, entre les pays membres et les organisations internationales partenaires; ii) échanger des matériels utiles à la communication, des photographies, des listes d'adresses, des compétences, etc. et faciliter l'accès à d'autres ressources pour une gestion efficace des informations; et iii) renforcer les capacités des pays membres pour leur permettre de répondre efficacement aux problèmes et aux enjeux de la communication.

X. Établissement de liens entre les commissions techniques régionales et les activités des Comités techniques du siège de la FAO

46. En règle générale, les Comités techniques du siège de la FAO ne se penchent pas sur les différences ou les spécificités régionales; ils œuvrent sur des questions de portée mondiale et sur la base du consensus. La dimension mondiale du débat est parfois préjudiciable à l'examen de ces mêmes questions dans une optique régionale. Les commissions techniques régionales sont à même d'identifier ces spécificités régionales et constituent un mécanisme efficace pour traiter de questions techniques plus spécifiques à caractère sous-sectoriel, faire œuvre de sensibilisation et renforcer les capacités et le discernement. Les commissions techniques régionales sont aussi un moyen pour mobiliser leurs membres afin d'approuver ou de mettre en œuvre les recommandations (telles que celles des Comités techniques du siège de la FAO).

47. Les commissions techniques régionales peuvent avoir un lien spécifique avec un des comités techniques de la FAO, avec des obligations claires en matière de rapports, ou peuvent être représentés au sein des comités directeur (par exemple, la CFAP attire régulièrement l'attention du Comité des forêts – le COFO – sur les questions régionales et influe ainsi sur son programme de travail. La CFAP est également représentée au sein du comité directeur du COFO par le truchement de son président, facteur qui est important pour une bonne communication à double sens). Certaines des commissions techniques régionales ne rendent pas compte de leurs travaux aux Comités techniques au siège de la FAO et il faut veiller à éviter tout chevauchement dans la prise de décision.

48. Actuellement, quelques commissions techniques régionales ne fournissent que peu d'informations aux Comités techniques du siège de la FAO, mais elles contribuent directement aux travaux des départements techniques du siège en communiquant les « connaissances et les points de vue locaux » afin d'éclairer les programmes et la planification. Cette pratique a permis la reconnaissance des priorités régionales et un surcroît de financements, et elle souligne l'importance de l'approbation donnée par la Conférence régionale aux activités et aux recommandations des commissions techniques régionales.

49. Les commissions techniques régionales examinent aussi le résultat des travaux des Comités techniques au siège de la FAO et, en conséquence, ils peuvent être considérés comme une passerelle entre la région et les activités et recommandations des Comités. Si les commissions techniques régionales incluaient un plus grand nombre d'activités des Comités techniques de la FAO dans leur propre ordre du jour, il deviendrait nécessaire de faire une distinction plus claire entre les fonctions des deux organismes. Ainsi, les commissions techniques régionales se pencheraient davantage sur la sensibilisation et le renforcement des capacités auprès de leurs membres. Conformément à leur mandat, que ce soit au titre de l'article XIV ou, dans une moindre mesure, de l'article VI, les commissions techniques régionales sont également responsables de l'examen et du suivi des questions, de la situation et des tendances régionales dans leur sous-secteur et de pousser leurs pays membres à l'action pour assurer une progression. Plusieurs des commissions techniques régionales travaillent aussi directement avec les pays membres à l'élaboration d'accords normatifs régionaux (tels que le Code des pratiques d'exploitation forestière pour l'Asie et le Pacifique; les normes régionales pour les

mesures phytosanitaires) lorsqu'il n'existe pas d'accord équivalent ou de consensus à l'échelle mondiale.

50. Les commissions techniques régionales sont particulièrement bien placées pour relayer au sein d'autres enceintes intergouvernementales des informations concernant leur travail et les préoccupations de leurs membres sur toute question régionale intéressant leur sous-secteur (la CFAP fait ainsi rapport au Forum des Nations Unies sur les forêts tandis que la CPAP fait remonter les informations vers la Division des Nations Unies pour les affaires maritimes et le droit de la mer). Cela s'applique en particulier lorsque les questions agricoles n'ont pas la visibilité voulue ou nécessitent un plaidoyer plus actif au niveau de la région. Ce processus est susceptible d'une valeur ajoutée par le truchement de la Conférence régionale, en demandant aux commissions techniques régionales de contribuer à l'établissement des normes régionales et internationale, aux débats sur les changements climatiques, aux enceintes consacrées à l'environnement et à la conservation, au développement énergétique, à l'atténuation et à la prévention de la pollution et à la gestion de l'eau.

51. Parvenir à incorporer convenablement le travail des commissions techniques régionales dans l'ordre du jour des Comités techniques de la FAO n'est pas chose facile. Il existe quelques exemples de cette pratique: 1) la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC) organise une consultation annuelle d'experts pour l'examen des projets de NIMP afin de fournir des commentaires régionaux au secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) pour l'établissement des NIMP; et 2) la CFAP prépare un rapport de situation régional à l'intention du Comité des forêts (COFO) et elle est membre du secrétariat du COFO.

52. Une autre solution pour mieux intégrer le travail des commissions techniques régionales et des Comités techniques au siège de la FAO consisterait à envisager la création de « groupes de travail régionaux » permanents ou ad hoc en tant qu'organes auxiliaires des commissions techniques régionales, pour couvrir les questions identifiées par les Comités techniques au siège de la FAO ou leurs sous-comités. Ces groupes de travail régionaux seraient particulièrement utiles s'ils étaient convoqués pour travailler sur des questions spécifiques à une ou plusieurs régions déterminées.

XI. Renforcement du rôle des commissions techniques régionales

53. L'importance croissante du rôle de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique fournit la possibilité de mieux intégrer le travail des commissions techniques régionales dans le programme d'activités futur de la Conférence. Cette intégration sera doublée d'un examen permanent des relations entre les commissions techniques régionales et les Comités techniques du siège de la FAO et d'un examen de la façon dont les fonctions d'établissement de rapports sur les tendances et les priorités régionales peuvent être insérées dans une discussion au plan mondial. Le potentiel, offert par les commissions techniques régionales, de fournir des avis normatifs à l'échelle régionale et de promouvoir les normes régionales pourrait être renforcé dans les années à venir. En outre, le travail des commissions techniques régionales pourrait être renforcé et promu de manière à favoriser un plaidoyer et une coopération plus efficaces en faveur du secteur agricole dans les enceintes qui s'occupent de changements climatiques, d'environnement et de conservation, mais aussi dans le domaine du développement énergétique, de l'atténuation ou de la prévention de la pollution et dans celui de la gestion de l'eau. Les commissions techniques régionales constituent un mécanisme dynamique, dirigé par les pays, qui permet de veiller à ce que la dimension régionale des divers sous-secteurs de l'agriculture soit représentée au sein de la FAO et dans d'autres enceintes délibérantes à l'échelon régional et mondial.